

## AVIS PUBLIC



### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 2 juin 2026, à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante :

1. Lot numéro 1 113 144 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-414, pour l'immeuble situé au **8255, avenue Peterborough**, afin :
  - d'autoriser l'empiètement d'une habitation unifamiliale isolée, dans la marge latérale gauche, à une distance de 1,44 mètre de la ligne latérale gauche, et ce, malgré les articles 10 et 105 ainsi que la grille de spécifications de la zone H-414 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exigent une marge latérale minimale de 2,15 mètres.
  
2. Lot numéro 6 720 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-221, pour l'immeuble situé au **11100, boulevard du Golf**, afin :
  - d'autoriser un taux d'implantation minimal de 19,5 %, et ce, malgré l'article 3 de la résolution CA25 12196 du conseil d'arrondissement d'Anjou qui exige un taux d'implantation minimal de 20 %;
  - d'autoriser l'entreposage de deux (2) réservoirs de distribution de gaz propane de 9 463 litres, dans la cour arrière, à une distance de 4,5 mètres de la ligne arrière, et ce, malgré la ligne 14 du tableau de l'article 93 du RCA 40 qui n'autorise pas l'entreposage de réservoirs propane dans la zone I-221 et les dispositions prévues à l'article 94;
  - d'autoriser une construction destinée au remplissage de bonbonnes de propane, d'une superficie de 6,5 m<sup>2</sup>, d'une hauteur maximale de 3,5 mètres et recouverte d'un revêtement d'acier, dans la cour arrière, et ce, malgré le tableau de l'article 93 du RCA 40 qui ne prévoit pas ce type de construction parmi celles autorisées dans les cours.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant ces demandes, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 15 mai 2026.

Cathlynn Marsan  
Secrétaire d'arrondissement substitut